

/CS  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 86-476 du 12 Novembre 1986

chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO,  
Président du Comité Permanent de l'Assemblée  
Nationale Révolutionnaire, de l'inté-  
rim du Président de la République pour  
compter du 13 Novembre 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de  
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les  
lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil  
Exécutif National et de son Comité Permanent,

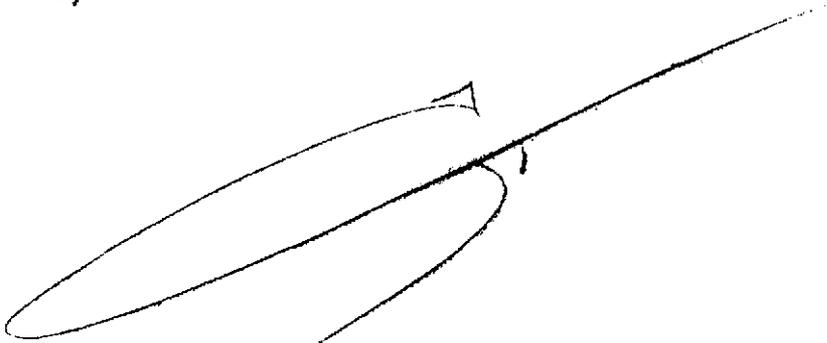
DECRETE :

Article 1er.- En application de l'article 65 de la Loi Fondamentale,  
le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de  
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, assurera l'intérim du Président  
de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif Natio-  
nal, pour compter du 13 Novembre 1986, dès le départ de la Délégation  
Présidentielle.

Article 2.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où  
besoin sera.

Fait à Cotonou, le 12 Novembre 1986

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CP/ANR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 SPD 2 CPC et PPC 8 IGE et  
ses Sections 4 Ministères 15 DC/MIL 2 DPE-DLC-INSAE 6 JORPB 1.-